



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

caisses d'épargne : équilibre financier

Question écrite n° 2214

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui préciser l'analyse qu'il fait du rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), cité par le journal Les Echos (30 juillet 1997), selon lequel les Caisses d'Epargne (réseau Ecureuil) vont devoir réformer leur système de retraite, pour éviter un fort déséquilibre, et envisager de rallier les régimes généraux de retraite AGIRC et ARRCO, par un « ajustement » qui pourrait coûter de 4 à 15 milliards de francs.

Texte de la réponse

L'auteur de la question cite le journal Les Echos, qui mentionne la rédaction conjointe par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'inspection générale des finances (IGF) d'un rapport sur le régime de retraite des Caisses d'épargne. Un tel rapport conjoint a en effet été réalisé ; son objectif était, notamment, de mettre en perspective, à l'horizon 2020, la situation du régime de retraite propre aux Caisses d'épargne. Il appartient en premier lieu aux partenaires sociaux, au sein du groupe Caisses d'épargne, de prendre les mesures correctrices nécessaires par rapport à la situation actuelle ou future du régime. Pour sa part, le Gouvernement restera attentif au résultat des discussions en cours entre partenaires sociaux sur la question du régime de retraite des Caisses d'épargne. Il souhaite voir adopter des solutions équilibrées, compte tenu des perspectives du régime, des intérêts des salariés des caisses et des contraintes financières du groupe.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2214

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2619

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3953